



SITE NATURA 2000 FR 9301518 « GORGES DE LA MÉOUGE »

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE JEUDI 22 JUIN 2017, CHATEAUNEUF-DE-CHABRE

Personnes présentes :

M. Lionel CORNAND, Président du site Natura 2000 "Gorges de la Méouge", Commune de Val-Buëch-Méouge
M. Gilles COUSSEAU, SAPN
M. Jacques FRANCOU, Président du SMIGIBA
Mme Clémentine GAND, Animatrice Natura 2000 au SMIGIBA
M. Pascal GILLET, DREAL PACA
M. Raymond JACQ, ONF
M. Alain LAUGIER, Maire de Saint-Pierre-Avez
Mme Claudine POTIN, DDT 05
Mme Carolyne VASSAS, Directrice du SMIGIBA

Personnes excusées :

M. Sylvain ABDULHAK, CBNA
M. David BIENAIME, PNR Baronnies Provençales
M. LCL Guillaume CARLHIAN, délégué militaire départemental des Hautes-Alpes
M. David DOUCENDE, FDAAPPMA 05
Mme Géraldine DUVOCHEL, EDF
Mme Hélène JETHRIT, Agence de l'Eau RMC
Mme Francine LEBER-BOYER, DDT 05
Mme Mireille LE BRIS, Arnica Montana
Mme Chantal MARTIN, Office du tourisme de Laragne-Montéglin
Mme POLLET, région PACA
M. Lionel QUELIN, CEN PACA
M. Guillaume VERDIER, AFB

Ordre du jour :

- Le Site Natura 2000
- Une nouvelle animatrice sur le site Natura 2000 "Gorges de la Méouge"
- Retour sur l'année 2016
- Travail amorcé depuis janvier 2017
- Projet 2017-2018
- Actualités, questions diverses

Monsieur Jacques FRANCOU ouvre la séance et rappelle les objectifs de la séance.
Monsieur Lionel CORNAND revient sur les travaux menés lors de la précédente phase d'animation afin que chacun soit au fait des actions menées sur le site Natura 2000.
Madame Clémentine GAND excuse les membres du Comité de Pilotage n'ayant pu être présent ce jour.

Le Site Natura 2000

Le site Natura 2000 et ses spécificités ont été présentés (cf. Diaporama).

Une nouvelle animatrice sur le site Natura 2000 "Gorges de la Méouge"

Madame Clémentine GAND en poste depuis le 1er janvier 2017 qui succède à Annelise LAMPE s'est présentée aux membres du Comité de Pilotage. Elle a exposé ses compétences dans la gestion de sites Natura 2000, grâce notamment à une expérience de près de 4 ans sur 4 sites Natura 2000 "rivière" en Seine-et-Marne.

Retour sur l'année 2016

Madame LAMPE a réalisé un Comité de pilotage en juin 2016, lors duquel ont été présentées les actions déjà réalisées début 2016. Suite à son départ quelques mois après celui-ci, le retour sur l'année 2016 a été exposé de manière concise. Les 3 sujets abordés sont :

- les MAEC non reconduites depuis 2015 par défaut de surfaces éligibles (déprise agricole).
- Les deux premiers Contrats Natura 2000 "Ailantes" mis en oeuvre depuis 2008 (annelage, coupe, bachage, traitement au glyphosate localisé sur les plants, etc.).
- Les animations Natura 2000 organisées sur le site de la Méouge.

Ci-dessous, les remarques et compléments apportés par les membres du COPIL en séance.

Travail amorcé depuis janvier 2017

Madame GAND reprend les différentes thématiques abordées depuis son arrivée au SMIGIBA en janvier 2017.

- **Accompagnement du spectacle In Corso** (non soumis à Evaluation des Incidences) afin d'en prévenir le maximum d'impacts potentiels sur les espèces sensibles et patrimoniales du site Natura 2000.
- **Evaluation des Incidences Natura 2000** : les organisateurs du semi-marathon et 10 km de la Méouge ont été accompagnés pour remplir leur formulaire simplifié.
- **Contrat Natura 2000 "Ailantes"** : reprise du dossier, recherche bibliographique pour récolter des retours d'expériences d'autres structures afin d'éviter les techniques évaluées comme inefficaces par d'autre (contact du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche), prise de contact avec l'ONF (Mme TEYSSIER) pour organiser la période de terrain permettant de réaliser l'état initial avant travaux.

Les membres du Comité de pilotage ont eu de nombreux échanges sur les précédents Contrats Natura 2000 et sur les retours d'expériences dont ils ont pris connaissance. Ils en conviennent qu'au vu des caractéristiques de cette plante invasive et des difficultés rencontrées pour l'éradiquer complètement, mieux vaut avoir pour objectif de ce prochain Contrat Natura 2000, une limitation de l'expansion de l'espèce plutôt que son élimination totale. Madame POTIN rappelle les conditions d'éligibilité des contrats Natura 2000 (l'opération envisagée doit être dans le site Natura 2000, prévue au DOCOB et s'inscrire dans la liste des mesures éligibles de la circulaire de gestion, ce qui est le cas pour la lutte contre l'ailante).

Cette opération doit également s'inscrire dans la stratégie régionale de lutte contre les espèces invasives pilotée par les conservatoires botaniques (alpin et méditerranéen) et la DREAL

PACA. Madame Potin précise également que les projets doivent être hiérarchisés (classés par ordre de priorité).

Il est important que cette opération puisse être financée vu son caractère prioritaire par rapport à d'autres Contrat Natura 2000 en PACA (car portant sur des espèces invasives). Elle rappelle que les enjeux sont forts sur le compartiment biologique de la ripisylve. Monsieur GILLET, apporte des éléments sur des actions menées dans les Alpes Maritimes. Il enverra des documents à l'animatrice qui l'aideront à monter ce Contrat Natura 2000. Madame GAND précise que le projet durera sur 5 ans afin d'apporter une pression importante pour limiter au maximum l'expansion de l'Ailante. Monsieur CORNAND précise que la difficulté de ce Contrat est la multiplicité des zonages (réserve biologique de l'ONF, Parc des Baronnies Provençales et site Natura 2000), ainsi que la multiplicité des propriétaires (privés et collectivités).

- Préparation des **demandes de subventions** pour 2018-2021 (RCPA)
- Vérification des informations sur le Formulaire Standard de Données (FSD) car des erreurs y étaient présentes sur la partie "administrative".
- Rencontres avec les acteurs locaux :
 - Président du COPIL pour envisager une rénovation du hameau de Pomet en apportant des améliorations pour les Chauves-souris (Contrat Natura 2000) mais les rénovations ne portent pas sur des bâtiments favorables.
 - service des routes du Conseil Départemental 05 pour une visite de terrain sur le futur secteur de travaux. Cela a permis d'envisager la réalisation d'une formation pour les agents de Laragne-Montéglin afin de prévenir l'expansion de l'Ailante lors des travaux d'entretien des routes car cette espèce y est bien présente sur leurs bordures.
- Participation aux activités du réseau Natura 2000
- Exposition photographique sur les Gorges de la Méouge : mise en avant de la disponibilité de l'exposition et travail sur une convention de prêt des expositions. Monsieur CORNAND revient sur la possibilité de faire circuler cette exposition dans les lieux publics de la commune (écoles et mairies).
- Randonnées de la Méouge : organisation de la saison 2017. Monsieur CORNAND insiste sur le caractère très "porteur" de ces animations car gratuites et familiales, ancrées à présent comme une "institution" dans les Gorges de la Méouge. En 2017, Madame JAGERCIKOVA assurera les deux sorties "géologie", le prestataire précédant arrêtant son activité de guide. Monsieur LAUGIER rappelle que certains secteurs de sentiers commencent à se dégrader et à devenir dangereux dans les Gorges et qu'une attention devra être portée à ne pas y cheminer à cause du danger de chute.
- Madame POTIN demande si Natura 2000 sera représenté lors de la "Journée sans moteurs" dans la Méouge. Monsieur CORNAND explique que suite à la fusion des intercommunalités, ce sujet est en suspens et qu'il n'est pas impossible que l'édition de cette année n'ait pas lieu. Les membres du COPIL, habitués à cette manifestation, conviennent qu'il serait intéressant de la maintenir, et qu'il pourrait être intéressant que Natura 2000 reprenne l'organisation de cet événement si aucun organisateur plus légitime ne s'en saisit.
- Participation à une pêche électrique de l'AFB sur la Méouge. Les poissons d'Intérêt Communautaire recensés ont été le Blageon (*Telestes soufia*) et le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*).

Projet 2017-2018

* Lutte contre l'Ailante

L'Ailante est bien implantée dans la région car elle a été introduite pour l'élevage du vers à soie. Elle a également été utilisée pour assurer le maintien des accotements des routes et des voies ferrées.

Un inventaire va être mené en été 2017 pour recenser les pieds ayant survécu aux travaux précédents. La zone principale d'infestation est en forêt domaniale. D'autres foyers sont situés sur des parcelles privées. Afin d'espérer une bonne efficacité de ce futur Contrat Natura 2000, l'élimination de cette espèce doit être envisagée de manière globale. Une information large auprès du grand public devra être réalisée, par des articles dans les bulletins municipaux et intercommunautaires. Des secteurs infestés sont sur des parcelles privées, ce qui augmente la difficulté de traiter tous les foyers de potentielle dissémination. Monsieur CORNAND rappelle la difficulté d'éradication, mis en évidence chez Madame ORLIANGE où de très nombreux rejets avaient envahi sa propriété. La sensibilisation des agents d'entretien des routes du CD 05 va dans le sens d'une prise de conscience globale afin de mettre en oeuvre de meilleures pratiques, évitant la dissémination de cette espèce.

Communication/sensibilisation

*** Animation sur les Chauves-souris**

Les Chiroptères représentent un enjeu important sur le site Natura 2000 "Gorges de la Méouge". Il est apparu intéressant d'envisager de mettre en place une fois par an une conférence sur les Chauves-souris, suivie d'une sortie d'observation sur le terrain de ces espèces dont certaines sont classées à la Directive "Habitat-Faune-Flore". Monsieur GILLET demande si l'éclairage nocturne du pont roman est toujours d'actualité. Il lui est répondu que non, pas pour le moment. Monsieur GILLET indique que Métropole "Nice - Côte d'Azur" gestionnaire de plusieurs sites N2000 met en oeuvre des actions sur la pollution lumineuse en lien avec la conservation des Chiroptères. Si ce projet revenait à l'ordre du jour, l'animatrice du site pourrait accompagner les porteurs de projets à trouver l'éclairage le plus adapté pour ne pas nuire à ces espèces protégées. Monsieur LAUGIER précise que la commune de Saint-Pierre-Avez a pour projet d'être une "commune étoilée" et d'éteindre ses lampadaires pour minuit, comme sur la commune de Barret-sur-Méouge. Madame GAND précise que ce mode de gestion des éclairages public est favorable aux Chauves-souris. L'organisation d'animations sur cette thématique pourrait donc appuyer cette démarche municipale auprès des habitants en faisant de la sensibilisation autour de ces espèces sensibles aux éclairages nocturnes. Natura 2000 serait donc là pour appuyer des décisions locales et prend ici tout son sens de "conciliation des activités socio-économiques et de la préservation de la biodiversité".

Evaluation des incidences Natura 2000

Madame GAND rappelle ce que sont les Evaluations des Incidences Natura 2000. Il est important de connaître les projets qui ont lieu sur le site Natura 2000 pour bien comprendre les évolutions des Habitats et des Espèces d'Interêt Communautaire. Cette démarche n'a pas pour objectif de bloquer les projets mais de trouver les meilleurs compromis pour permettre la réalisation du projet tout en préservant le patrimoine naturel du site, avec des solutions simples, réalistes et adaptées.

L'animateur peut intervenir à plusieurs niveaux :

- conseil au maître d'ouvrage en amont de la procédure
- fournitures de données du Docob
- réponses aux sollicitations de l'Etat sur les études réalisées

Les élus sont invités à partager les informations dont ils disposeraient sur des projets à venir. Cela permettra de prendre contacts bien en amont pour s'assurer d'une disponibilité optimale de l'animatrice pour accompagner les porteurs de projets. Madame VASSAS rappelle que les événements sportifs et les culturels sont également concernés par cette réglementation et qu'il est important d'être mis en relation dès le début du projet. Monsieur CORNAND propose une rencontre de l'animatrice avec toutes les communes du site Natura 2000 afin de refaire un point sur Natura 2000 avec les élus du territoire.

Suivis

* Chiendent pectiné

Un suivi de la station de chiendent pectiné (*Agropyron cristatum*) située sur la montagne de Chabre à proximité du site de décollage de vol libre a été mis en place par le CBNA en partenariat avec le SMIGIBA et l'animatrice départementale Natura 2000. Le suivi a été réalisé en juillet 2016 et sera reconduit à la même période en 2017. Cette plante est située en dehors du site. Cependant la participation de l'animatrice à ce type de suivi permet d'acquérir des connaissances sur sa reconnaissance afin de pouvoir identifier si elle est présente au sein du site Natura 2000. Cela permet également de mettre en oeuvre des protocoles de suivis botaniques qui pourront être réemployés au sein du site Natura 2000.

Actualités diverses

* Demande de financement pour la convention d'animation 2018-2021

Le renouvellement de la convention d'animation des sites Natura 2000 "Gorges de la Méouge", "Marais de Manteyer" et "Le Buëch" prenant fin au 31 mars 2018, il est nécessaire de réaliser le dossier de demande de financement avant le 8 septembre 2017.

Le temps de travail sur le site Natura 2000 "La Méouge" correspond à 20% d'un Equivalent Temps Plein. Les services de l'Etat indique que le montant demandé par le SMIGIBA pour cette nouvelle période d'animation est trop élevé par rapport à leurs enveloppes financières disponibles. Monsieur GILLET rappelle que ces financements sont issus à 53% des fonds de l'Union Européenne et à 47% des fonds de l'Etat français. Il demande si certaines animations auprès des scolaires ne pourraient pas être financées par l'Education Nationale. Monsieur FRANCOU indique que le rôle de l'animateur Natura 2000 est de faire de la sensibilisation et non d'être la victime des guerres entre les ministères pour les subventions. Monsieur GILLET précise que les animations scolaires et les sorties peuvent être réalisées par les animateurs Natura 2000. En 2015, le retard de validation du PDR n'a pas permis de solliciter les fonds européens. Des collectivités territoriales ont dû faire l'avance des financements pendant deux ans. Pour celles ne pouvant pas assumer ces dépenses importantes, l'Etat français a mobilisé des aides pour financer les postes des animateurs. Monsieur LAUGIER propose d'inviter Monsieur HULOT, ministre à la Transition écologique, à venir participer au prochain marathon de la Méouge pour lui exposer ces problèmes de financements. Il demande également si le recteur d'Académie fait partie des membres du Comité de Pilotage. Madame POTIN répond que la composition du Comité de Pilotage (COFIL) est définie par arrêté préfectoral mais que ces arrêtés vont être révisés prochainement, afin de modifier la composition des comités de pilotage de tous les sites Natura 2000. Il peut être proposé d'inviter de nouvelles personnes ... Monsieur FRANCOU appuie sur l'importance d'une communication efficace pour redorer l'image de Natura 2000 auprès des élus et de la population.

Madame POTIN remercie le SMIGIBA pour l'animation des six sites Natura 2000 dont il a la charge. Monsieur COUSSEAU indique que le ministère de la Culture pourrait également être sollicité pour financer les animations et les sorties, notamment via les services de la DRAC, qui font partie des membres du COFIL.

Madame VASSAS rappelle également que 20% d'un équivalent Temps Plein a été supprimé sur l'animation du site Natura 2000 lors de l'adhésion du SIEM avec le SMIGIBA en 2014. Ce temps de travail pourrait être monétarisé pour servir à financer les éléments de communication qui pourraient se voir supprimés à l'avenir faute de subventions.

* Le Rif

Monsieur CORNAND évoque les soucis rencontrés dans le Rif de la Méouge et la dualité entre développement des activités sur la commune et la conservation des sites, sachant que la Méouge est déjà très fréquentée. Une réunion avait eu lieu en 2016 avec l'ONF pour faire état des dégradations sur les équipements. Madame POTIN rappelle que si ces équipements doivent être réinstallés, ceux-ci seront soumis à Evaluation des Incidences Natura 2000. Monsieur JACQ indique que l'ONF suivra ce dossier, cependant aucun incident n'a été signalé depuis 2016.